

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, 21 JUILLET.

Une surveillance extraordinaire s'exerçait hier à Saint-Denis, sur les voyageurs arrivant à Paris en poste ou par des voitures publiques. Les passeports étaient demandés et les feuilles de conducteurs soigneusement examinées. Quelques personnes supposaient, ce qui n'était nullement vraisemblable, que l'un des forçats de la chaîne s'était évadé; d'autres rattachaient cette rigueur inusitée au bruit rapporté par plusieurs journaux, de craintes conçues par le gouvernement sur les courses aventureuses d'une princesse. Nous ne prétendons pas expliquer le fait. (Débats.)

— On lit dans le *Journal de Paris* :

« L'escadre Turque a débarqué dans la plaine de Méschie, le capitain-pacha à la tête de 2,500 hommes; elle a dû quitter Tripoli le 4 pour aller à Metelin ou aux Dardanelles. »

« Le bruit courait ce matin à Tortoni, ce quartier-général des spéculations sur les fonds publics, que le cabinet des Tuileries avait déjà fait pénétrer par la frontière de Navarre un corps de 4,000 hommes d'infanterie et de 500 chevaux pour servir momentanément comme corps auxiliaire de la légion étrangère. »

« Lundi, dernier, le roi a reçu l'adresse des Anglais et Américains demeurant à Paris, et votée par eux à une assemblée générale des deux nations, qui s'est tenue le 2 de ce mois, dans la salle des concerts Musard. La commission, composée de l'amiral sir Sidney-Smith, président, sir Robert Steele, William H. Mortimer écuyer, pour les Anglais; de Nathaniel Nyles, écuyer, et le révérend J. Barton, pour les Américains, accompagnée d'une députation de dix des plus notables de chaque pays, a présenté l'adresse en anglais; elle était signée de plus de 500 personnes. »

« Le roi a répondu dans la même langue; il a rappelé qu'il se souvenait toujours avec plaisir de l'hospitalité qu'il avait reçue en Angleterre et aux Etats-Unis. Quant à ces derniers, il a ajouté qu'il s'applaudissait de ce que les anciennes relations amicales entre la France et l'Union avaient repris leur ancienne intimité. »

« Il n'est pas vrai que le prince de Talleyrand soit arrivé hier à Paris. »

— On lit dans le *Temps* :

« M. Amb. Ador, inventeur de la poste atmosphérique, nous écrit qu'il vient de combiner une force telle, qu'elle peut remplacer la vapeur dans toutes les machines utiles sur terre et sur mer, avec des avantages immenses. »

« Les machines nécessaires pour obtenir les mêmes résultats que par la vapeur, sont de moitié moins volumineuses, moins compliquées et moins lourdes; par cette raison l'on obtient une économie dans leur achat de 50 p. c.; plus de poids d'eau et de charbon, le tout formant un encombrement; un poids chargeant pour ainsi dire un bâtiment, causes qui ont empêché jusqu'à ce jour de traverser d'un seul trajet les immensités des mers. Il n'en est pas de même par mes procédés: tout est simple, léger, économique; on obtient en quelques minutes une force pour marcher avec la plus grande rapidité, et s'arrêter à volonté sans éprouver de pertes. Sur terre les avantages qu'en peut en retirer sont incalculables. »

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles du théâtre de la guerre annoncent d'un côté qu'Espartero ne pouvait manquer de rejoindre et d'écraser la bande de Gomez, d'un autre côté Cordova a fait un mouvement; le 8, il se trouvait à Hars, et Villareal aurait été forcé de rappeler des troupes de St-Sébastien. Cette nouvelle serait satisfaisante, si l'on pouvait se rendre compte du mouvement fait par la légion anglaise; on s'étonne qu'elle reste dans St Sébastien, sans attaquer les carlistes inférieurs en nombre.

Gomez a traversé Oviedo et a atteint la frontière de Galice. C'est le 6 juillet qu'il a passé à Oviedo; Espartero et Mans sont arrivés le 7 avec 16,000 hommes et se sont mis à sa poursuite.

Cordova est à Miranda toujours en observation. On assure que les troupes auxiliaires portugaises sont rappelées, une insurrection mignoliste ayant éclaté dans la province Tras-os-Montes.

On parle du rappel de Cordova, il aurait Rodil pour successeur; il est douteux que la reine consente à ce changement, cependant si Cordova ne remporte pas quelque avantage, il faudra lui donner un remplaçant.

Le 12, plusieurs bataillons carlistes ont fait une démonstration, sur Lodosa, pour faciliter le passage de l'Ebre à une division carliste de 4 bataillons et 2 escadrons aux ordres du brigadier Basilio Garcia, qu'il ne faut pas confondre avec don Francisco Garcia, commandant de la Navarre.

Villareal a appris le 12 l'arrivée de Gomez en Galice, où il a rejoint Lopez le 7; alors le général en chef carliste a envoyé 4,000 hommes et 400 chevaux dans la province de Soria, Basilio Garcia les commande.

Cobrea se trouve aux portes de Valence; son armée est

tellement grosse qu'il doit envoyer une division de 4,000 hommes en Navarre pour secourir Villareal.

On a, disent les nouvelles, installé en Galice une junte carliste, qui doit appeler les anciens volontaires désarmés par M. Zéa, en 1833. On en évalue le nombre à 30,000.

Don Carlos est à Villafranca. Quitex est à trois lieues de Saragosse avec 6,000 hommes.

### BELGIQUE.

Bruxelles, 22 juillet (trois heures). — Nos cours ont été excessivement faibles; la dette active a ouvert 38 1/2 à 3/8, et est successivement tombée à 37 1/2 argent 5/8 papier. Peu d'affaires.

Après la cote 37 1/2 argent, assez de demandes. On ne connaît pas Londres d'hier; Anvers reste de même.

Anvers (deux heures). — Ardoin 37 1/2 3/8 argent.

Amsterdam, 21 juillet. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 3/16 1/1 3/16, 5 p. c. 102 7/8 1/4 7/8, billets de chance 24 9/16, syndicat 97 7/8 98 1/16 97 7/8, société de commerce 182 1/2 183 1/2 7/8; Ardoin pièces de 85 liv. 38 1/4 3/8 38 3/8, grosses pièces 37 3/4 38 3/4, passives, 12 1/4 3/8 5/16, Brésiliens 88 1/4.

Le cours des fonds espagnols s'était d'abord établi comme hier, mais les baisses venues par pigeons les ont fait fléchir.

S. E. le baron de Fagel, ambassadeur de notre cour près du roi des Français, a passé à Nimègue le 19, se rendant à Paris.

À dater d'hier, les navires prussiens entrant dans les ports de la Hollande paieront un double droit de tonnage et de places.

M. le duc de Richelieu et M. le marquis de Jumilhac sont arrivés à La Haye et sont descendus à l'hôtel de Belle-Vue.

### MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

Il s'est fait peu d'affaires en huile au comptant, celle de colza était demandée à terme; les graines colza étaient vivement recherchées. Tourteaux un peu mieux.

Un patriote calme, mais indigné, adresse au ministre de l'intérieur, par l'organe du *Journal des Flandres*, le reproche d'avoir, depuis trois ans, poursuivi la fusion des ennemis de notre nationalité en les favorisant au moyen de places et de pensions; d'avoir ordonné aux commissaires de district d'appuyer dans les élections (excepté à Gand) les candidats orangistes et libéraux, de préférence aux candidats catholiques, et d'avoir donné pour instruction aux agents du gouvernement de dompter avant tout les catholiques flamands; enfin, d'avoir qualifié de républicains les catholiques et les prêtres de ces provinces.

Notre réponse à ces griefs sera courte et précise :

Le ministre de l'intérieur n'a jamais favorisé d'une place ni d'une pension un seul ennemi de notre nationalité; il n'a pas donné pour instruction aux commissaires de district ou autres agents du gouvernement de dompter les catholiques flamands et de faire triompher leurs adversaires; il n'a pas d'avantage désigné sous le nom de républicains les catholiques et les prêtres flamands. (Moniteur.)

### COURSES DE BRUXELLES.

Les courses de chevaux ont eu lieu hier. Le mauvais temps n'avait pas empêché les nombreux amateurs de ces courses de se rendre dans la plaine de Mon-Plaisir. On remarquait beaucoup d'équipages et de cavaliers. L. A. les princes de Saxe-Cobourg avaient pris place dans la loge royale.

Les courses ont commencé à 2 heures par la poule en une seule épreuve. Le prix était de mille fr. donné par la ville; plus 150 fr. à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice. Ce prix a été disputé par Nina, âgée de 5 ans, appartenant à M. Cockerill (57 1/2 kilog.), Hérolde, 7 ans, à la société Verwiétoise (61 1/4 kilog.), et Soldier, 6 ans, à M. Bryan (60 kil.). Ce dernier a obtenu le prix.

La course des chevaux indigènes a eu lieu ensuite en deux épreuves en partie liée. Le prix était de 2,000 fr. en espèces. Les concurrents étaient Erivan, âgé de 8 ans, à M. le comte Duval de Beaulieu (66 3/4 k.), et Coriolan, 7 ans, à M. Hugues (62 3/4 k.). Spinette, qui devait courir, a été retirée par son propriétaire, M. le comte Duval de Beaulieu. Le prix a été gagné par Erivan.

Course des chevaux de toutes races. — Quatre coursiers avaient été déclarés, mais l'un d'eux a été retiré: AMÉLIE, appartenant à M. Cockerill; le motif qui en a été donné était que le jockey devant monter cette jument pesait trois kil. de trop.

Trois coursiers seulement se sont donc présentés dans la lice; mais à l'aspect du premier un rire général a éclaté: en effet, on a vu paraître une jument aux flancs larges et étvés, ayant eu le feu à l'épaule et paraissant avoir été soudainement détachée d'un tombereau à moëllon pour venir sur l'hippodrome barguer la majesté de Morato et de son noble rival Waverer.

Cocotte, c'est ainsi qu'on nomme la jument poulinière qui s'est présentée pour jouter contre des chevaux de pur sang. Un petit paysan en sarau bleu et casquette de loutre était le jockey de cette rossinante. Son propriétaire, M.

Hancart, est d'un bien bon naturel ou est un grand mystificateur. Couvert lui-même du sarau bleu, les cheveux aussi bien peignés que les crins de Cocotte étaient soignés, l'intrepide possesseur de Cocotte offrait de parier mille francs qu'elle battrait les autres coursiers.

Au signal de départ, les trois coursiers sont partis; mais Cocotte, s'étant élancée avec rapidité, a laissé assez loin derrière elle Morato et Waverer. Leurs habiles conducteurs Robinson, l'homme cheval, et Ollivier, jockey également célèbre, n'étaient pas fâchés d'être débarrassés de ce troisième concurrent. Cocotte s'étant dérobée dans le feu de la lutte, les deux chevaux se sont lancés et sont arrivés presque même temps au but; toutefois Waverer a dépassé Morato d'une demi-longueur de cheval.

Cette première épreuve a été fournie en 5 minutes 9 secondes 1/2, mais au premier tour la société de Cocotte avait singulièrement ralenti la marche des deux autres chevaux.

Entre cette épreuve et la seconde, plusieurs paris nouveaux se sont engagés. Messieurs de Verviers étaient là, nombreux, animés, chauds. Ils avaient voulu vaincre le vainqueur habituel: ils avaient envoyé en Angleterre chercher le coursier qui devait le battre; argent, amour-propre, tout était en jeu. D'une autre part, les belles formes de Morato, ses nombreux triomphes, le jugement sûr de son maître expérimenté, incitaient à risquer pour lui son argent. Il y avait ainsi beaucoup d'animation dans la tribune des parieurs.

Enfin, la cloche a annoncé le départ, et les deux athlètes sont revenus plus fiers et plus brillants. Robinson avait son visage toujours impassible. Ollivier avait des nuages sur le front. Le signal donné, les deux beaux coursiers se sont élancés avec rapidité et ont constamment marché l'un auprès de l'autre en sorte que chaque spectateur restait dans l'anxiété; mais en approchant du but, Ollivier a travaillé son docile animal et Waverer a dépassé Morato. Cette fois les deux tours de l'arène ont été parcourus en 4 minutes 52 secondes. Morato portait près de 20 kil. de plus que son glorieux rival. Des cris, des trépidations, ont célébré cette victoire qui véritablement était brillante. MM. de Verviers récompensés de leurs efforts et de leurs sacrifices, étaient dans une joie facile à se représenter. L'un d'eux s'écriait dans son délire: Bravo! les Belges ont enfoncé l'Anglais. Il ne manquait que la réflexion à cet écart de jubilation. C'est que Waverer était un cheval anglais et de noble race, fils d'Emilius et de Ver-satility.

On écrit de Gand, 21 juillet:

On nous communique à l'instant la note suivante avec prière de l'insérer sans réflexions.

Une rencontre a eu lieu aujourd'hui entre MM. H. Metdepenningen et P. E. De Paepé: après qu'un coup de pistolet eut été échangé, les témoins parvinrent à applanir l'affaire et il fut déclaré qu'il avait été satisfait à Phonneur. (Jour. des Flandres.)

Le *Constitutionnel* donne les détails suivants:

Nous avons le regret d'annoncer qu'un duel a eu lieu hier après midi, au hameau de Royghem, non loin de la guinguette *het Motjen*, entre les avocats Metdepenningen et De Paepé. Les adversaires se sont placés à 30 pas l'un de l'autre: l'avocat Metdepenningen, désigné par le sort, a tiré le premier un coup de pistolet; son adversaire a riposté, après quoi, les témoins ont fait cesser le combat. Personne n'a été blessé. Les témoins de M. Metdepenningen, étaient, nous dit-on, le médecin Bèbart et M. Latour de Blauwe; nous ne connaissons pas les témoins de M. de Paepé.

Le superbe bâtiment que fait construire la Société d'Horticulture, sera ouvert le 15 août. Il y sera donné, à cette occasion, une fête composée d'un concert, d'illumination, feu d'artifice et bal.

Au nombre des hauts dignitaires qui paraissent se présenter pour remplir la charge de grand écuyer de S. M., on cite MM. les généraux d'Hane de Steenhuyse, Harel, Taylor et Van Cockerberg; le dernier, d'après les on dit, aurait le plus de chances de succès.

Des fourgons d'artillerie sont venus à Bruxelles pour chercher des armes destinées aux gardes civiques.

M. de Beaumont vient de recevoir, par ordre du roi, une médaille en argent, en reconnaissance des services que cet officier a rendus au pays pendant les journées de septembre 1830.

M. le prince de Ligne vient de faire l'acquisition de l'hôtel qui appartenait à M. le baron de Villegas, ci-devant à M. Van Eckeren, rue Royale, au coin de l'impasse du Parc.

M. et Mme. de Bériot (Malibran) sont de retour à Bruxelles depuis lundi.

M. Ch. Mévil, chef du cabinet du secrétaire d'Etat de l'intérieur à Paris, est à Bruxelles depuis trois jours. Il a dû partir hier pour Anvers par le chemin de fer.

— Hier, à deux heures et demie, le domestique de M. Ser goyne, agent de change en cette ville, occupé à nettoyer la voiture, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet. Le crâne a été complètement enlevé.

CONSUMMATION DE LA VILLE DE BRUXELLES EN 1835.

Voici le relevé des principaux articles qui ont acquitté les taxes municipales à Bruxelles, pendant l'année 1835 :

|  |
|--|
| 5,602 hectolitres de vin.                      |
| 2,865 " de genièvre interne.                   |
| 240,818 " " externe.                           |
| 292,290 " de bière interne.                    |
| 43,490 " " externe.                            |
| 3,695 boeufs.                                  |
| 6,316 vaches.                                  |
| 15,231 veaux.                                  |
| 23,063 moutons.                                |
| 847,793 kilog. viande dépecée de toute espèce. |
| 468,398 " stokvisch.                           |
| 67,303,850 " houille.                          |
| 29,122 " stères de bois à brûler.              |

Ces quantités, comparées à celles qui ont acquitté les droits dans les années précédentes, présentent des différences sensibles. Si nous prenons, par exemple, l'année 1833, nous trouvons d'abord une diminution notable sur les vins qui acquittèrent les droits sur 7,101 hectolitres. L'article suivant au contraire, le genièvre, présente une augmentation considérable. La moyenne des déclarations de 1828-1833, a été d'environ 5,000 hectolitres, et en 1835, en calculant sur un rendement de 5 p. c., la quantité d'esprit consommée aurait été de douze mille hect. Pour les autres objets, il y a également augmentation de 1835 sur 1833; cette augmentation est de 26,000 hectol sur la bière, de 433 boeufs, 841 vaches et génisses, 406 veaux, 2,494 moutons, 451,462 kilog. de viande dépecée et 54,000 kilog. de stokvisch.

Nous devons noter séparément l'accroissement qu'a subi la consommation de la houille, parce que si diverses causes, telles qu'une surveillance plus active dans la perception des droits, l'augmentation de la population, le nombre plus considérable d'étrangers, ont pu influer sur la consommation des matières alimentaires, boissons et comestibles, l'accroissement de consommation de la houille, venant concurremment avec un excédant de consommation de bois à brûler, doit être reporté en partie sur l'industrie qui en a fait un si grand usage. Or, en relevant les quantités de houille déclarées à Bruxelles dans les premières années de la révolution, nous trouvons la progression suivante : 1831, 46,061 tonnes; 1832, 52,672; 1833, 60,953, et en 1835, 67,304. C'est une nouvelle preuve ajoutée à tant d'autres de l'état prospère de la Belgique. (Union.)

LIÈGE, LE 23 JUILLET.

PRISONS NEUVES A LIÈGE.

M. l'inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance s'est rendu, il y a environ deux mois, à Liège, pour conférer avec le conseil d'administration sur la construction d'une prison neuve dans cette ville.

L'indispensable nécessité de cette construction est sentie depuis un quart de siècle. Le gouvernement français chargé sous l'empire M. Desjardins, père, inspecteur des bâtiments de la ville, d'aviser au transfert des prisons dans un local moins insalubre et moins délabré.

Les colonnes de ce journal ne pourraient contenir la description de tous les projets et contre-projets que l'administration hollandaise enfanta pour parvenir au même but.

Immédiatement après la révolution de 1830, le gouvernement résolut d'établir à Liège une prison centrale pour les condamnés à des peines correctionnelles. Le siège de l'établissement projeté était l'ancienne abbaye de St-Laurent. Ce projet fut converti ensuite en celui de création d'une prison centrale pour femmes condamnées. Ce dernier établissement vient d'être accordé à la ville de Namur. Quelles qu'aient pu être les espérances de la ville de Liège de posséder de semblables institutions, il y a pour elle une nécessité plus grande, c'est le changement de sa prison provinciale.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit, il y a deux mois, de l'état de vétusté et de la mauvaise distribution des prisons de Liège. Ayant eu occasion de visiter des établissements de cette nature dans plusieurs pays, j'avoue avec regret que rarement j'en ai vu d'aussi détestable que la prison de St-Léonard à Liège, et même que celle du Palais. Une seule réflexion devra suffire pour montrer tous les désavantages de ces maisons.

Les prisons de Liège se composent de trois édifices distincts, dont l'un, la maison d'arrêt pour hommes, est situé au-dessus de la porte St-Léonard; l'autre, la maison de justice pour hommes, qui sert en même temps de prison militaire, est établi, à côté du premier, sur le rempart. Le troisième enfin, qui sert de maison d'arrêt et de maison de justice pour femmes, occupe une des ailes du Palais-de-Justice.

L'administration de ces prisons se compose d'un directeur, de trois concierges et six guichetiers. Leurs appointements s'élèvent à 8,000 francs environ par an. Les concierges, entr'autres, touchent chacun mille francs. A Bruxelles, où le nombre des détenus est plus considérable qu'à Liège, l'administration ne se compose que d'un directeur et de six guichetiers au plus. C'est donc, de ce seul chef, une somme de 3,000 francs; que l'état paie annuellement de trop à Liège, à cause de la séparation des trois maisons, qui partout ailleurs sont réunies.

Il y a de plus pour la surveillance des détenus, les réparations des bâtiments, et la distribution de la nourriture une foule d'inconvénients attachés à cette division. La disposition intérieure des bâtiments n'est jamais indifférente dans ces établissements publics; il est surtout essentiel qu'elle réponde à la destination des édifices, dans les établissements du genre de ceux que nous considérons.

Aussi, c'est en vain que l'on chercherait dans la ville ou dans les faubourgs des bâtiments qui pourraient être appropriés à l'usage de prisons. Le conseil des prisons a été unanime pour demander une construction neuve. L'emplace-

ment projeté est celui que laisseraient libre la démolition du rempart près de la porte de St-Léonard, et celle de la caserne du Pont Maghin.

A l'annonce de ce projet, le conseil de régence, qui venait de recevoir l'autorisation des états-députés pour la démolition d'un pan de mur à cette caserne, afin d'élargir la voie publique du côté de la Meuse, a suspendu l'exécution de son plan. Comme d'une part, l'élargissement de la rue de ce côté est urgent, et que d'une autre, nous ignorons les desseins définitifs du gouvernement pour l'emplacement de la prison neuve, il est essentiel de savoir bientôt à quoi s'en tenir.

Il nous semble que l'administration communale ne doit pas perdre ce projet de vue, et nous nous proposons de le recommander surtout au conseil qui sera bientôt installé. Comme le choix des membres de ce conseil a eu lieu primitivement par quartier, celui du Nord aura la certitude de posséder sept mandataires soigneux à veiller sur ses intérêts privés. Il est hors de doute que l'avantage des habitants de cette partie de la ville est de voir renverser l'ancienne enceinte qui les tient en quelque sorte comme emprisonnés. L'aspect et la salubrité de ce quartier gagneraient à être débarrassés du rempart et des vieilles constructions qui le recouvrent.

Au lieu de cette masse de pierres, qui, façonnées, pourraient être employées utilement dans des constructions nouvelles, on aura d'un côté, je le suppose, une simple grille ou un boulevard. De l'autre, l'enceinte de la ville se formera des bâtiments de la nouvelle prison qui s'étendra depuis la Meuse jusque vers la porte de St-Léonard. La surface métrique du terrain dont on peut disposer en cet endroit est de 7,500 mètres carrés.

Il faut donc insister pour que le gouvernement prenne enfin un parti. C'est pendant les vacances des Chambres que MM. les ministres jouissent de tout le loisir nécessaire pour former de grands projets. Nous ignorons ce qui peut tant les occuper aujourd'hui. A part M. le ministre de l'intérieur, qui depuis deux ans, il faut l'avouer, a bien eu sa besogne, que font tous ses collègues, et surtout celui de la justice, le moins empêché de tous?

Nous ne savons ce qu'il adviendra de tous les projets que l'on forme ou que l'on a formés pour les prisons de Liège; mais il reste un fait que l'on chercherait vainement à nier, à savoir que leur état est déplorable, et qu'il y a vingt cinq ans que tous les gouvernements qui se sont succédé ont reconnu cette vérité.

Une maison de commerce de cette ville nous communique une lettre écrite de Barcelone, en date du 14 juillet, dans laquelle nous lisons ce qui suit :

« Le courrier venant de France a été surpris avant-hier à 2 lieues de Mataro par les carlistes; trois voyageurs qui étaient avec lui, et 60 hommes de l'escorte, ont été impitoyablement massacrés. Une dame a été épargnée, parce que les carlistes ont reconnu que son mari avait autrefois servi dans les volontaires royalistes.

Cette malheureuse escorte se sauva d'abord dans une maison isolée, et s'y défendit bravement, mais le feu ayant été mis à cette maison, elle dut tenter la générosité des plus forts, mais tous ont été sacrifiés. Ceci est la relation du journal de ce matin, on peut en inférer que le nombre des victimes est plus considérable encore. On craint que par suite de ce malheur, il n'y ait de nouveaux troubles à Mataro; parmi les hommes tués il y a beaucoup de jeunes gens de cette dernière ville, et ceux qui sont suspectés de carlisme, courent grand danger.

D'un jour à l'autre la route de Valence à Madrid sera interceptée. La Catalogne contient moins de carlistes que jamais, la constante persécution qu'ils ont essuyée, les a rejetés dans le Bas-Aragon et dans le royaume de Valence.

On remarque, depuis quelque temps, sur le versant de la montagne St-Gilles, du côté de Jonfosse, des jalons pavés, placés de distance en distance. Ils indiquent la direction que doit suivre le chemin de fer.

Le célèbre coursier de lord Seymour, Morato, a été vaincu par un cheval appartenant à la Société Vervisteoise. (V. Bruxelles.)

Le journal officiel militaire publie les lois sur l'avancement et la perte des grades, ainsi que le budget de la guerre de 1836 s'élevant à fr. 38,814,000.

Un arrêté royal détermine le nombre des intendans, et règle leur avancement selon l'esprit des dernières lois militaires. Le cadre de l'intendance se composera de 30, savoir : 1 intendan en chef, 1 de 1<sup>re</sup> classe, 6 de 2<sup>me</sup>, 10 sous-intendans de 1<sup>re</sup> classe, 5 de 2<sup>me</sup>, 5 adjoints et 2 aspirans.

Une instruction ministérielle détermine le costume des intendans militaires. L'uniforme actuel n'est que légèrement modifié.

Par instruction ministérielle, il est strictement enjoint aux intendans militaires de prendre leurs experts parmi les serruriers et les tapissiers, probes et habiles, pour vérifier les lits et literies qui rentrent dans les magasins. Les soldats qui détériorent leurs effets de couchage par suite d'un fermét ou d'ivrognerie, devront coucher sur des sommiers jusqu'à ce qu'ils soient guéris de leurs vices ou maladies.

Une instruction ministérielle détermine la tenue des officiers d'infanterie à cheval. Epée de cuirassiers, ceinturon noir laqué, housse couleur de l'habit avec galon d'or pour les officiers supérieurs et bordure rouge pour les officiers des compagnies.

La question du service sanitaire paraît approcher d'une solution définitive. M. le docteur Feigneux, directeur de l'hôpital militaire de Louvain, a obtenu hier une audience particulière du ministre de la guerre et lui a dénoncé des faits d'une telle gravité que la destitution de M. Vlemineckx, si les accusations sont vraies ou de M. Feigneux, si elles sont fausses, devient inévitable. En conséquence, M. le ministre de la guerre a envoyé à la pharmacie cen-

trale MM. l'intendant en chef de Bassompierre et l'intendant Taymans, qui ont mis sous scellés 28 bocaux d'échantillons fermés à rousette.

(Emancip.)

On écrit d'Anvers, le 21 juillet: « Les recettes faites depuis l'ouverture du chemin de fer au bureau d'Anvers seulement, s'élèvent, dit-on, à cent huit mille francs. On assure que tous les wagons seront couverts à partir d'octobre prochain; c'est une mesure indispensable pour l'hiver. Il serait convenable de réduire à 25 centimes le prix établi à 35 centimes pour arriver aux stations intermédiaires au pont de Duffel et aux Vieux-Dieu. Cette observation s'applique spécialement à la station du Vieux-Dieu, plus rapprochée de la ville. »

(J. d'Anvers.)

Encore une amélioration ! L'entreprise des jumelles Belges-Françaises vient de faire confectionner dix voitures nouvelles, remarquables par leur élégance et leur commodité. Ces voitures, qui sont en tôle, offrent un double avantage aux voyageurs, la célérité et la sûreté, puisqu'elles pèsent 500 kilogrammes moins que les autres, et qu'on n'a pas à craindre le danger d'un incendie. Il est rare que cette entreprise mette plus de 18 heures de Paris à Valenciennes. Avec de tels avantages, il n'est pas étonnant de voir ces diligences toujours pleines de voyageurs.

(Echo de la Frontière.)

On a souvent entendu parler de la prétendue Eglise française de l'abbé Chatel; c'est quelque chose qui ressemble à l'église de notre abbé Helsen. Cette église française vient d'imprimer un almanach à son usage. On y trouve 14 grandes fêtes, entr'autres, la fête des Femmes, la Mort de Napoléon, les fêtes du Printemps, de l'Automne, de l'Hiver, le service des Artistes, etc. Parmi les saints du calendrier, on trouve Hobbes, Helvétius, Marmoutel, d'Alembert, Pothius, Zwingle, Socies, Luther, Jérôme de Prague, Jean Hus, Hume, Boulangier, etc. etc. Cet almanach porte l'approbation du Primat Châtel, et du conseil primatial.

(Journal Historique et Littéraire.)

Le rédacteur correspondant de la Paix, qui se trouve à Bruxelles, rend justice en ces termes au caractère belge :

« Cette Belgique trop peu connue est traitée avec une légèreté bien présomptueuse, une malice bien inconvenante, par quelques beaux esprits qui ont tout dit quand ils ont jeté en pâture à la liviolité quelques traits bien scintillans d'une littérature prétentieuse et tourmentée. N'en déplaise à ces prétendus observateurs qui font consister tout le mérite d'un peuple dans une disposition d'esprit plus ou moins légère et facile, le peuple belge a droit à la haute estime des hommes qui savent apprécier le patriotisme sans ostentation, l'esprit sans bigoterie, la sagesse sans pédantisme, la science sans présomption; sous le rapport des arts, architecture, peinture, sculpture, la Belgique a produit des talents qui le disputent à l'Italie, à l'Espagne et à la France. Ceux qui se plaisent à dénigrer un tel peuple ne prouvent qu'une chose, la puérité de leur esprit et la témérité de leur jugement. »

La commune de Riom-les-Montagnes (Cantal) possède dans son sein un Hercule d'une force prodigieuse, et qui laisse bien loin derrière lui tous les Hercules du nord ou du midi dont nous avons pu entendre parler. Cet homme extraordinaire, âgé de 29 ans, et d'une taille de cinq pieds trois pouces, se nomme Basilet; il a fait dernièrement des essais publics de sa force, et a levé un fardeau pesant 2000 livres. Avec le troisième doigt de la main droite il enlève sans effort un poids de 2000 livres. Son frère, âgé de 23 ans, est presque d'une force égale à la sienne, et sa sœur, de 25 ans, ne dément pas sa robuste origine. Ils sont tous d'un caractère doux et tranquille, et s'occupent de travaux agricoles.

CONSEIL DE REGENCE.

ABORDS DU PONT DES ARCHES. — HOSPICES CIVILS. — ACTION DES TAILLEURS DE PIERRES CONTRE LA VILLE, ETC.

Séance du 23 juillet. — Conformément à l'article 98 de la nouvelle loi communale, M. Seronx soumet au conseil le procès verbal de la vérification de l'état de la caisse qui doit avoir lieu chaque trimestre.

Sur la proposition de l'échevin de la comptabilité on accorde :

1<sup>o</sup> Un supplément de crédit pour payer la dépense nécessaire aux améliorations des abords du pont des arches. Une somme de 400,000 fr. faisant partie de l'emprunt pour les travaux publics a été destinée à cet objet, mais 70,000 ont encore indispensables. L'administration communale espère obtenir par la vente des matériaux de 15 à 18 mille francs.

2<sup>o</sup> On fait don aux hospices, de vieux linges qui se trouvent hors de service dans le matériel du collège appartenant à la ville.

3<sup>o</sup> On accorde aux hospices plusieurs crédits supplémentaires, l'un de 2475 fr. pour chauffage, l'autre de 325 fr. 90 pour beurre, à charge de l'allocation destinée aux dépenses imprévues de 1836.

4<sup>o</sup> On autorise les hospices à disposer d'une somme de 1058 fr. pour chauffer à l'eau chaude la salle des malades de l'hospice de Navire.

5<sup>o</sup> On vote un crédit de fr. 4,627 95 pour augmentation de dépenses dans les frais de pavage de la salle de spectacle.

M. Seronx fait connaître la persistance que met la commission administrative des hospices à ne point reconnaître l'opportunité de la création de deux places d'internes à l'hospice des hommes et femmes incurables. L'administration communale, continue à croire que ces employés sont nécessaires pour donner de prompts secours aux malades, elle engagera de nouveau les membres de la commission à se ranger à son avis.

Le même échevin demande ensuite pour les hospices, un crédit destiné à payer le traitement des nouveaux médecins et chirurgiens. Nos lecteurs se rappelleront que le conseil a admis la partie du règlement sanitaire qui supprime les médecins et chirurgiens adjoints, et les place tous sur la même ligne. On proposait donc un crédit de 750 fr. pour MM. Théodore Vaust, qui sera attaché à l'hospice des aliénés, Sauveur fils, qui donnera ses soins aux vénériennes, et Regnier-Malherbe aux deux hospices incurables.

MM. Haerzer et Aniaux jouissent déjà de leur traitement.

Cette affaire est ajournée par suite des observations de M. Piercot, fondées sur ce que le règlement sanitaire qui, du reste, contient tous les points relatifs au personnel, n'est point encore admis; il ne faut pas, selon ce membre du conseil, scinder des dispositions qui ont des rapports entr'elles.

La ville est autorisée à se défendre contre l'action lui intentée par les tailleurs de pierres, qui veulent se maintenir en possession, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain, des terrains qu'ils occupent aux Eratras.

L'autorisation n'a été accordée par le conseil le 6 juillet 1824, que sous la condition de reprendre le terrain en prévenant 6 mois d'avance. On a rempli cette formalité, un congé a été notifié et accepté; il ne peut donc y avoir lieu pour les tailleurs de pierres de revendiquer la tacite reconduction.

La même autorisation est accordée pour plaider contre le sieur Benkens, qui demande 500 francs par mètre d'un terrain qu'il a dû céder à la voirie, rue de la Régence. Le collège des bourgeois et échevins lui avait offert 50 francs par mètre, prix analogue à celui qui a été payé dans la même rue.

On accorde un crédit de 1797 frs. pour établir deux portes à claire-

voie aux entrées de la Rivelette, Outre-Meuse, et on approuve le cahier des charges pour la mise en adjudication.  
On approuve le cahier des charges de la démolition des maisons au Pont des Arches.  
On vote une somme de 942 frs. pour deux pompes à placer à la Boiserie. L'une d'elles sera mise en adjudication immédiatement, et l'autre un peu plus tard.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins mettront en adjudication publique jeudi prochain, 28 juillet, à midi, la construction d'une estrade, écurie, fouritures et placement des pieux pour l'hippodrome destiné aux courses de chevaux qui auront lieu sur le pré de Droixhe.  
Liège, le 23 juillet 1836.

Les bourgmestre et échevins, procéderont le jeudi, 28 de ce mois à midi, à l'adjudication de la démolition des maisons n° 896, 897, 898, 899 et 965, vis-à-vis du vieux pont des arches, à la vente des matériaux qui en proviendront. Cette adjudication aura lieu en quatre lots.  
On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la ville.  
Liège, le 23 juillet 1836.

TAXE DU PAIN, du 23 juillet.  
Pain de seigle, 25 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 35 c.  
Pain de ménage, 45 c.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BAL CHAMPÊTRE

Le 24 et 25 courant,  
AU PETIT SANS SOUCI, SUR AVROY,  
Mardi, CONCERT suivi d'une partie de DANSE, ainsi que jeudi; le 28 BAL. 796

BAL

Dimanche, lundi et jeudi, 24, 25 et 28 juillet,  
AU WAUX-HALL, QUAI DE FRAGNÉE. 813

AU CHAPEAU-DE-SOIE,

N° 584 ET 585, RUE FERONSTRÉE.

PRIX FIXE.

F. GASQUY donne avis qu'à partir de lundi prochain il VENDRA beaucoup en-dessous du prix coûtant une forte quantité de COUPONS de toute espèce, soies, mousselines, jaconats, cotons, cotonnettes, draps, étoffes pour pantalons, gilets, etc., etc., etc.  
Il vient de recevoir un joli assortiment de broderies suisses, de Paris et de Nancy. 807

AU BAZAR, RUE VELBRUCK,

DÉPOT DE SOULIERS DE FEMME.

A VENDRE au même Etablissement

CINQ ORNEMENS D'ÉGLISE,

D'UNE BEAUTÉ RARE. 804

MESSAGERIES

V<sup>te</sup>. BRIARD ET COMP<sup>ie</sup>.

Au 21 juillet 1836, service direct de LIEGE à MEZIERES et CHARLEVILLE, par NAMUR, PHILIPPEVILLE et ROCROIX.

Départ de LIEGE, à 5 heures du matin, chez madame veuve PASQUET, Place Verte. 777

A LOUER UN QUARTIER indépendant composé d'une petite CUISINE, 2 CHAMBRES aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, Cave, Cour, Pompe, Citerne. S'adresser N° 225, près du nouveau pont. 809

QUARTIER à LOUER de 3 pièces, rue St-Jean, n° 782

BELLE CAVE A LOUER, rue Tête de Bœuf, n° 669. 784

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mme. SCHELL-FORIR, à l'honneur d'annoncer, qu'elle vient de transférer ses Magasins dans la maison formant le coin des rues Vinave-d'Ile et Pot-d'Or, n. 617. 774

VENTE D'IMMEUBLES.

Le mardi 26 juillet 1836, à deux heures, chez le sieur Lefebvre, cabaretier, au Many, commune de Seraing, le notaire GILON vendra aux enchères, de la part du sieur Paschal Crespin, de Vaux Sous Chevreumont :

1° UNE PIÈCE DE TERRE, sise en li-u dit Bois Donnay, commune de Flémalle Grande, contenant 11 verges grandes, 15 petites

2° 5 verges de terre, sise à Bouillon, même commune.

3° Et 3 verges et demie, aussi de terre, sise dans la Horre, commune de Jemeppe.

Aux conditions à préli're. 787

SOIERIES, SCHALS, CACHEMIRE, MODES, ET NOUVEAUTÉS,

Rue Vinave d'Ile, n° 606, à Liège.

M<sup>me</sup>. BEAUJEAN-BAYET a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir une forte partie de MOUSSELINE LAINE pure, en dessins et qualités qui ne laissent rien à désirer. Ces mousselines laine, achetées d'occasion, ont été établies à des PRIX FORT EN DESSOUS DU COURS.

Elle vient de recevoir en outre une nouvelle partie de MOUSSELINES FORTES A 2 FRANCS et GROS DE NAPLES A 2 FRANCS 36 CENTIMES. — Ayant fait de grands approvisionnements de poutz de soie et levantines, elle continue à les vendre à l'ancien prix malgré la hausse sensible qu'ont éprouvée les soieries.

Au même numéro plusieurs JOLIS QUARTIERS A LOUER garnis ou non garnis. 728

AU MAGASIN PLACE VERTE N° 780,

Se trouvent les assortiments les mieux choisis, consistant en plusieurs milles schalls de mousseline laine, Thibet et brochés, schalls de soie et demi-soie. — Soieries en toutes qualités et largeurs; foulards des Indes, écharpes, colliers et fichus en tout genre; cravattes de soie noir et de fantaisie; bas de soie, fil d'Ecosse et de coton, uni et à jour, en blanc et écaru; gants idem. — Bengalines, cotelinettes et cotonnettes d'Allemagne, ginghance, etc.

Plusieurs autres articles dont le détail serait trop long. La plupart de ces articles ayant été achetée en grandes parties très avantageusement, l'on trouve le plus grand choix aux prix les plus bas.

On vend en gros et en détail. 720

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

(CASINO.)

A l'occasion de la fête d'Avroy, dimanche 24 juillet, HARMONIE à 5 1/2 heures, BAL à 8 1/2.

Lundi 25, HARMONIE à 5 1/2 heures, FEU D'ARTIFICE à 8 1/2.

Jeudi 28, HARMONIE à 5 heures, à 7 on procédera au tirage d'une TOMBOLA, à 8 1/2 BAL.

Cette tombola sera composée de trente lots heureux et de dix malheureux d'une valeur totale de douze cents francs, plus une boîte à thé de 36 francs non réclamée à la dernière tombola.

Dès dimanche 10 juillet, les objets sont à voir au local de la société, où l'on peut se procurer des billets au prix de 50 centimes, il en sera distribué 2,500.

Les numéros devront être représentés au moment même du tirage, sinon les lots resteront à la société pour faire partie d'une autre tombola.

Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 751

LISTE

DES LOTS HEUREUX

Qui seront tirés à la TOMBOLA du 28 juillet 1836, dernière de cette année.

- |  |      |
|--|------|
| 1. Une Pendule . . . . .                                   | 185  |
| 2. Une demi Parure . . . . .                               | 90   |
| 3. Une paire Vases . . . . .                               | 76   |
| 4. Une Boîte contenant 24 Couteaux de dessert . . . . .    | 76   |
| 5. Une table à ouvrage . . . . .                           | 65   |
| 6. Deux tables à jeu . . . . .                             | 64   |
| 7. Un service à Café . . . . .                             | 60   |
| 8. Une grande Cuillère à soupe en argent . . . . .         | 59   |
| 9. Une Tabatière en argent . . . . .                       | 40   |
| 10. Une douzaine Cuillères à Thé en argent . . . . .       | 39   |
| 11. Une demi douzaine Foulards . . . . .                   | 36   |
| 12. Un nécessaire de Dame . . . . .                        | 35   |
| 13. Une Cave à Liqueurs . . . . .                          | 33   |
| 14. Un Écran . . . . .                                     | 33   |
| 15. Un nécessaire d'Hommes . . . . .                       | 32   |
| 16. Un Châret . . . . .                                    | 30   |
| 17. Un Tapis de table . . . . .                            | 30   |
| 18. Un Verre d'eau . . . . .                               | 29   |
| 19. Une boîte à Gants avec 6 paires Gants Boivin . . . . . | 25   |
| 20. Un parapluie . . . . .                                 | 24   |
| 21. Une Clef de montre . . . . .                           | 22   |
| 22. Deux Corbeilles à fruit en cristal . . . . .           | 16   |
| 23. Une Ombrelle . . . . .                                 | 16   |
| 24. Une tasse à Bouillon . . . . .                         | 16   |
| 25. Un panier à Thé en vermeil . . . . .                   | 15   |
| 26. Deux Compotiers en cristal . . . . .                   | 15   |
| 27. Une paire de Chandeliers plaqués . . . . .             | 14   |
| 28. Une Canne . . . . .                                    | 12   |
| 29. Un Dé en vermeil . . . . .                             | 7    |
| 30. Un Tire Bouchon . . . . .                              | 6    |
| TOTAL . . . . .  | 1200 |

31. Plus une Boîte à Thé non réclamée à la Tombola du 19 juin dernier . . . . . 36  
Le Secrétaire, J.-L. MOTTARD.

PAR SUITE DE SURENCHÈRE

LA VENTE

DE LA BELLE MAISON

BATIMENS, DISTILLERIE ET DÉPENDANCES,

Provenant des enfans DENEUMOLIN, sise quai d'Avroy, n. 613, à Liège, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le premier août prochain, dix heures du matin, sur la mise à prix de quarante mille sept cents francs. 803

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHARLES JEAN SAMUEL,

Traducteur et interprète juré près la cour d'appel et les autres tribunaux de Liège, pour les langues allemande, anglaise, italienne, flamande et hollandaise,  
Demeure actuellement rue Vert-Bois, n° 348.

Il continue à donner, suivant la méthode Robertson perfectionnée, les cours des langues allemande, anglaise et italienne, de tenue de livres et d'arithmétique commerciale, chez lui et en ville, et se charge d'apurer tout compte concintieux, ainsi que de régler, en partie double, d'une manière claire, facile et simple, toute comptabilité commerciale, suivie en partie simple ou autrement. 886

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

JEUDI 25 août 1836, à 2 heures de relevée, le notaire VANDENBOSCH vendra aux enchères publiques, en son étude à TONGRES,

UNE FERME,

D'ORIGINE PATRIMONIALE,

Située à Fall et Mheer, entre Tongres et Maestricht, assés près de la chaussée,

Avec les TERRES, VERGERS et PRÉS, contenant environ 67 bonniers. Les batimens d'habitation du fermier et autres, construits en briques et pierres de sable, couverts en ardoises et en tuiles, sont dans le meilleur état.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements, ainsi qu'aux notaires DUSSART, à Liège, et LEROUX, à Visé. 811

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

POUR EN JOUIR LE 25 DECEMBRE PROCHAIN,

UNE MAISON DE COMMERCE,

Cotée 729 bis, rue de la Régence, à Liège.

Avec un terrain propre à bâtir longeant la rue, occupée par Mlle Pepinster.

S'adresser à M<sup>re</sup> DELBOUILLE, rue Ste-Croix, n. 864, à Liège, lequel est chargé de louer une grande maison, située rue devant les Carmes, n. 290, audit Liège. 808

A VENDRE.

UNE MAISON,

Sise à LIÈGE, sur AVROY, vis-à-vis du rivage des Augustins, n. 611

S'adresser au notaire PAQUE. 812

Jeudi 28 juillet 1836, à trois heures de relevée, le notaire WASSEIGE, procédera en son étude, sise à Liège, rue Hocheporte, n° 95, à la vente aux enchères

D'UNE MAISON

SISE A LIÈGE, RUE HOCHEPORTE,

Portant le numéro 102.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de la vente. 785

A VENDRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Très-agréablement située à la BOVERIE, lex Liège,

Consistant en UNE MAISON, JARDIN, VERGER et PRAIRIE.  
S'adresser en Pecheurie, n° 1406. 802

A VENDRE une MAISON en bon état, avec jardin y contigu, clos de murs, située à JEMEPPE, SUR LE QUAI, cotée n° 297, joignant à M. Dupont et à Mme. veuve Vielvoye. On y joint d'une fort belle vue sur le cours de la Meuse et sur les villages de Seraing et d'Ongrée.

S'adresser en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, du notaire GILKINET.

VENTE SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

LE 11 AOUT 1836, à trois heures précises de relevée, le notaire GILKINET VENDRA en son étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588,

CINQ MAISONS

Contigues avec jardins, sises à LIÈGE, au commencement du faubourg VIVEGNIS, cotées n° 413, 414, 415, 416 et 417.

Elles seront exposées en vente en masse; ensuite en trois lots.

S'adresser, pour connaître la composition des lots et obtenir de plus amples renseignements, audit notaire GILKINET. 805

A VENDRE une JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, en bon état, située au milieu du VALLON d'ANGLEUR, lieu dit aux Aguesses, commune d'Angleur, avec grand jardin et vergers qui en dépendent, occupée ci-devant par Mlle. Magnée.

S'adresser pour la voir au sieur AVON, mennier, au Moulin des Aguesses, commune d'Angleur, et pour connaître les conditions de la vente, à M<sup>re</sup> GILKINET, notaire à Liège, rue Féronstrée n° 588. 806

VENTE D'IMMEUBLES.

Lundi 1er août 1836, à 10 heures du matin, pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Mont Saint-Martin, audit Liège, M. DELBOUILLE, notaire à ce commis, procédera, à la requête des héritiers de M. Stéphan, en son vivant ancien directeur de police à Liège, à la vente aux enchères, en trois lots, des immeubles ci après :

1er lot. — Une grande maison, propre à tout commerce, cotée 51, sise rue derrière le Palais, à Liège, avec cour, bâtiments par derrière, grandes caves et dépendances, occupée à titre de bail par M. Termonia.

2me lot. — Un corps de ferme avec un très-joli quartier de maître, bâtiments d'exploitation, et 40 bonniers 6 verges grandes onze petites de jardin, terres, prairies, prés et bois, le tout formant à peu près un ensemble, situé à Eyken; commune de Fouron-St-Martin.

3me lot. — Un autre corps de ferme avec grange, écuries, étables et dépendances, prairie et jardin contigus, situés en lieu dit Straat, commune susdite de Fouron St. Martin, et 12 pièces de terre, bois et prairies en dépendant, mesurant ensemble sept bonniers 79 perches 75 aunes, et situés audit Fouron St. Martin.

Les amateurs pourront s'adresser, pour voir les propriétés de Fouron Saint Martin, aux sieurs ENGLEBERT et WITGENS, locataires.

Les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement du prix et toute sécurité pour acquérir.

On peut prendre communication du cahier des charges, chez M. le juge de paix susdit et en l'étude de Maître DELBOUILLE, notaire, rue Ste. Croix, n° 864, dépositaire des titres de propriété. 770

VENTE D'IMMEUBLES.

Le lundi 1er août 1836, à dix heures du matin, chez le sieur Louis SCHOENMAKERS, à la Grand'Routte, commune de St. André, à la requête des enfants MOOR, il sera vendu publiquement, par le ministère de M. FLECHET, notaire à Warsage, les immeubles ci après détaillés; savoir :

1er lot. — UNE MAISON, autres BATIMENS et dépendances, DEUX PRAIRIES et le JARDIN y adjoignant, situés dans la commune de Julemont.

2me lot. — LE BOIS DE HIBROUX et LONG-CROUSSEAU, avec 2 prairies, le tout situé dans la commune de St. André.

3me lot. — DEUX PRAIRIES, situées au lieu dit : Dielles, même commune.

4me lot. — UNE PRAIRIE de 39 perches 23 aunes, près la levée dite : Waide es Fosse, même commune.

5me lot. — UNE VIEILLE MAISON et bâtiments, un petit jardin, une petite prairie, la partie d'une ruelle et une prairie dite l'Enclos, commune de Julemont.

6me lot. — UNE TERRE de 58 perches 84 aunes, dans la campagne de Mortroux, au lieu dit : Pireux, sous St. André.

Le tout de la superficie d'environ 7 bonniers 23 perches 84 aunes.

S'adresser audit notaire FLECHET, en son étude à Warsage, pour voir les conditions et les titres de propriété. 799

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

L'administration générale de LEOPOLD DEUTZ et Cie. à Mayence sur Rhin.

GRANDE VENTE PAR ACTIONS DE SIX PROPRIÉTÉS.

Deux Millions 307,202 1/2 Flor. valeur de Vienne.

TIRAGE IRRÉVOCABLE ET GARANTIE LE 3 SEPTEMBRE 1836, A VIENNE.

1° et 2° Les deux grands Palais à Vienne; 3° la Terre et le Château de Merlhof; 4° la Côte de Faal; 5° la Terre de Rosbach et la Dîme de 50 Biens-Fonds; 6° les Vignobles de Dorn; en outre vingt-quatre mille neuf cents et treize gains en numéraires de 20,000, 10,000, 8,000, 5,000 florins, etc., etc.

Prix d'une action fr. 20. — Six actions fr. 120.

Les actions gratis gagneront forcément, en concourant à un tirage privilégié de primes considérables, dont la principale est d'une valeur de 422,150 florins, par suite de ces avantages extraordinaires, leurs nombres commencent à s'amoindrir fortement et on est prié de s'adresser directement à l'administration générale de

LEOPOLD DEUTZ ET CIE., Banquiers à MAYENCE sur le Rhin.

Prospectus détaillés franchises de port.

CONDITIONS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1) Envois des listes de toutes les actions sorties franchises de port. — 2) Paiement des prix en numéraires par effets sur Liège payables à vue. 556

HENRI REINGANUM, banquier à Francfort s/M.

Prix de l'action.

VENTE PAR ACTIONS DE SIX PROPRIÉTÉS EN AUTRICHE.

Pour 120 francs 7 actions dont une rouge gagnant forcément.

1° 2° DEUX PALAIS à Vienne. 3° La terre et le Château de MERLHOF en Styrie. 4° la Côte de FAAL avec ses riches vignobles. 5° La Terre de ROSBACH en Styrie, et la dîme de 50 biens fonds. 6° Les Vignobles de DORN. En outre, 24,913 gains en argent de fl. 20,000, 10,000, 8,000, 5,000, etc. Prix de l'action 30 francs. Pour 120 frs. sept actions dont une rouge, qui concourt à un tirage privilégié de primes considérables. Le gain de Merlhof est exclusivement destiné aux actions rouges. Pour recevoir le prospectus français ou des actions, on est prié d'écrire directement sans affranchir à

HENRI REINGANUM, Banquier et Receveur général, A FRANCFORT Sur Mein.

Le bulletin des Numéros gagnans sera adressé aux actionnaires franc de port. 326

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Vendredi, 29 juillet 1836 à trois heures de relevée, les enfans d'Etienne Fally, feront vendre aux enchères publiques, par le ministère du notaire WASSEIGE, en son étude sise à Liège, rue Hocheporte, n. 95,

DEUX MAISONS,

SISES A SAINT-GILLES, COMMUNE DE SAINT-NICOLAS, avec environ huit verges de JARDIN, joignant d'un côté à Monsieur Neuville, d'un autre au chemin qui conduit à St. Nicolas et par devant à celui qui conduit à la houillère du Champay.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de la vente. 768

VENTE DÉFINITIVE.

Le 3 août 1836, à 10 heures du matin, en l'étude de M. BERTRAND, notaire, il sera procédé à la vente définitive

DE DEUX MAISONS,

Situées à Liège,

SUR LES DEGRÉS DE ST. PIERRE, N° 13 ET 14,

Sur la mise à prix de 16,065 francs, y compris la surenchère et les charges. 794

ADJUDICATION.

Le jeudi 4 août 1836, 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix des cantons Est et Nord de la ville de Liège, sis rue derrière le Palais, il sera procédé par le ministère de M. BERTRAND, notaire à Liège, à la requête des héritiers de M. Ferdinand Ignace Joseph COLSON, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après, savoir :

1er lot. — Une PETITE MAISON, avec jardin y adjoignant, et jouissant d'une charmante vue, située AU PÉRY, tenue à bail par M. Lecote, professeur.

2me lot. — UNE MAISON, située à Liège, rue Potiéru, n. 748, occupée par M. Flouette.

3me lot. — Une autre MAISON attenant à la précédente, n. 749, détenue par M. Flesch.

4me lot. — Une autre MAISON, située en cette ville, rue du Champion, n. 463, détenue par M. Guillaume.

5me lot. — Les trois cinquièmes indivis d'une maison, située à Liège, rue St. Adalbert, n. 754, détenue par M. Romedenne, instituteur.

S'adresser audit M. BERTRAND, notaire. 793

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces pastilles, timbrées du mot Vichy, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers, et le cachet de l'établissement thermal de VICHY. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte.) Chez MM. les pharmaciens suivants :

VANHINSBERG, à Bruxelles, VANCANPEN, à Auvers (rue Kerdorp); LEBOUTTE, rue du Pont d'Avroi, à Liège; DESCAMP, à Bruges; DOCKMIN, à Gand. 740

BOURSES.

PARIS, LE 21 JUILLET.

Table of stock market prices for Paris, July 21, 1836. Columns include Fonds Publics, Cours du Jour (Ouvert, Fermé), and Cours précédent (Fermé). Rows list various securities like Cinq pour cent, Trois pour cent, Naples, etc.

AMSTERDAM, LE 21 JUILLET.

Table of stock market prices for Amsterdam, July 21, 1836. Columns include Cours, Jours, Deux Mois, and Trois Mois. Rows list various securities like Hell. Dette active, Dito 2 1/2, etc.

CHANGES. — ANVERS, LE 22 JUILLET.

Table of exchange rates for Anvers, July 22, 1836. Columns include Cours, Jours, Deux Mois, and Trois Mois. Rows list various locations like Amsterdam, Rotterdam, etc.

Table of stock market prices for various locations including Belgium, Anvers, and Bruges. Columns include Fonds, Int., Cours, and Fonds, Int., Cours. Rows list various securities like Belgique, Anvers, etc.

Nous avons été très-faible aujourd'hui. Ardoins ouvert, 38, 37 7/8 3/4 1/2 3/8 1/4 1/8 et reste 37 1/2 cours. Il y avait beaucoup de vendeurs en dette passive à 11 3/4 5/8 1/2, mais elle reste argent à ce cours. Primes en Ardoins 39 1/2 dont 1 p. c.

Petite rue de la bourse, 2 3/4 heures. Point de variation.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 22 JUILLET. Le sch. belge Ludd, v. de Londres, ch. de sel. — Le bateau à vapeur Tourist, v. de Londres, ch. de coton, manufactures, 52 passagers et 5 voitures.

PLACE D'ANVERS, LE 22 JUILLET.

VENTES. Cotons. — On a traité environ 300 balles Nouvelle-Orléans et Géorgie, à prix divers. Sucres bruts. — 70 caisses Havane blond, 30 dito Rio-Moscovade, prix non cité. Sucres raffinés. — 10,000 kilos loms à fl. 23. Cafés. — 75 balles café St. Domingue, prix divers. 175 Brésil.

BRUXELLES, LE 22 JUILLET.

Table of stock market prices for Brussels, July 22, 1836. Columns include Dette active, Emp. R., etc. Rows list various securities like Dette active, Emp. R., etc.

VIENNE, LE 13 JUILLET.

Métalliques, 104 5/8. — Actions de la banque, 1356 0/0.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.